COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES COMPÉTITIONS MASCULINES SENIORS

PROCES-VERBAL n° 04 bis

Date de la réunion : réunion plénière du 19 septembre 2025

Réalisée par voie électronique

Lieu :

Membres présents : LEBRUN Jean-Luc, LECORNU Pierre, MOGIS Michel

Membres excusés :

Invités :

RAPPEL AUX CLUBS

Les clubs sont informés que toutes les feuilles de matchs sont contrôlées afin de vérifier la participation éventuelle de joueurs suspendus, les clubs en infraction au regard du statut régional de l'arbitrage, les clubs qui n'utilisent pas la tablette ou qui ne transmettent pas la FMI dans les délais impartis, les informations manquantes (absence de délégué à la police du terrain, licence manquante).

En cas d'utilisation d'une feuille de match papier, c'est le club recevant qui doit envoyer la feuille de match quel que soit le résultat de la rencontre.

Pour les clubs qui souhaitent le report d'une rencontre pour raison exceptionnelle, le match ne pouvant avoir lieu à la date ou à l'heure prévue, la demande de report présentée par le club devra parvenir au secrétariat du District via FOOTCLUBS et sera validée par le gestionnaire, comme prévu à l'article 7 des réglements des compétitions du DFSM.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Compétitions Masculine Seniors sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le délai de **7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 100 des Règlements Généraux de la L.F.N.

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02 76 52 81 72
Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot

RECTIFICATIFS DES TIRAGES DE COUPE DU DFSM

COUPE JEAN MERAULT

GAINNEVILLE AC 1 étant qualifié en coupe de Normandie

Le match GAINNEVILLE AC 1/ AS FAUVILLAISE 2 devient CANY FC 2 // AS FAUVILLAISE

COUPE ROBERT BALLUET

LES CLUBS A. ROUENNAISE, ST RIQUIER GASEG, AS DE LA FRENAYE 1 et US HERICOURT 1,

étant qualifiés pour la coupe de Normandie :

le match FC THOUBERVILLE 2 /A. ROUENNAISE DE FOOT 1 devient THOUBERVILLE / US MESNIL ESNARD

Le match AS OURVILLAISE 3 / ST RIQUIER GASEG 1 devient AS OURVILLAISE / US ST JACQUES DARNETAL

Le match AS DE LA FRENAYE 1 / RC PORT DU HAVRE 3 devient HELLANDES FC 2 / RC PORT DU HAVRE 3

Le match VATTEVILLE BROTONNE 3 / US HERICOURT 1 devient VATTEVILLE BROTONNE 3 / CANY FC 4

Le Président de la commission

M. LECORNU Pierre

Le Secrétaire de la commission

M. MOGIS Michel

Courriel : district@dfsm.fff.fr
Téléphone : 02 76 52 81 72
Siège social : 2 rue Bellanger, 76190 Yvetot